

LA RENTREE AU SECONDAIRE

La rentrée au COLLEGE		La rentrée au LYCEE	
Remise des livres, des emplois du temps, informations données par les professeurs principaux.			
6^{ème} : Lundi 05 septembre 2011	13h45 – 16h45	2^{nde} : Lundi 05 septembre 2011	14h00 – 17h00
5^{ème} : Lundi 05 septembre 2011	08h30 – 12h15	1^{ère} : lundi 05 septembre 2011	09h15 – 12h15
4^{ème} : Mardi 06 septembre 2011	09h15 – 12h15	Tle : Mardi 06 septembre 2011	08h15 – 11h15
3^{ème} : Mardi 06 septembre 2011	08h45 – 12h00		

Documents à apporter le jour de la rentrée au professeur principal :

- 1) voir page de garde du fascicule ci-joint
- 2) le travail de vacances pour les élèves qui ont eu 1 passage avec travail obligatoire. Bien respecter les instructions à ce sujet.
- 3) Copies du relevé de notes des EA pour les redoublants de 1^{ère} et les terminales.

Mercredi 07 septembre 2011 : début des cours suivant l'emploi du temps
Possibilité de restauration à partir du jeudi 08/09/2011

Infos pratiques

- ✚ **Toutes les classes ont cours le mercredi matin.**
Seul, les élèves du lycée ont cours le samedi matin.
- ✚ **Vous trouverez sur le site**
La liste des fournitures scolaires demandées pour chaque niveau,
La circulaire sur le contrat prévoyance Etudavenir,
La circulaire sur la commission emploi proposée par l'APPEL,
Le règlement intérieur des élèves,
Le règlement financier,
Les menus du mois.
Les semaines paires et impaires.
- ✚ **Manuels scolaires**
Un seul jeu de manuels scolaires sera fourni aux élèves en collège et au lycée. Les crédits accordés par le conseil général ou le conseil régional n'étant pas suffisants pour couvrir les frais d'un deuxième jeu.
Aucun manuel scolaire ne peut être stocké dans les classes. Les manuels scolaires doivent être gardés au domicile et apportés à la demande des professeurs.
- ✚ **Un agenda** est fourni à tous les élèves du collège.
Un carnet de liaison est fourni à tous les élèves du secondaire.
- ✚ **Les études dirigées**
Elles sont financées par le conseil général. Elles se mettent en place vers la Toussaint dès que nous aurons le « feu vert » du Conseil général. Une circulaire vous en informera. Les inscriptions se feront en fonction des besoins des élèves et en fonction de l'ordre d'arrivée des demandes.
- ✚ **Le PASS 92**
Dispositif du conseil général pour une aide de 70 € pour financer les activités extrascolaires culturelles et sportives de votre enfant. Les inscriptions ont débutées le 20 juin 2011, elles se font par internet sur le site du conseil général : www.pass92.fr